

02 avr 2014 -16:08

Appartient à Conseil des ministres du 4 avril 2014

Modalités de fonctionnement du Fonds de vieillissement

Sur proposition du ministre des Finances Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les modalités de fonctionnement du Fonds de vieillissement.

Le projet vise à permettre à un membre, empêché d'assister à la réunion du conseil d'administration, de donner un mandat à un autre membre, sans que toutefois le membre présent ne puisse représenter plus qu'un seul autre membre.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 24 décembre 2001 fixant les modalités de fonctionnement du Fonds de vieillissement

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Koen Geens, ministre des Finances,
chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>